

- DEMANDE D'AUTORISATION DE TRAVAUX (DAT)**
- DEMANDE D'AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER**

Destinataire :
(adresse postale de la Maison Départementale des Infrastructures de Mobilité)

- 1^{ère} demande
- Renouvellement
- Annulation

**DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
MAISON DÉPARTEMENTALE DES
INFRASTRUCTURES DE MOBILITÉ**

IMPORTANT :

Au préalable à toute implantation, la demande d'Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) du domaine public routier du Département de la Gironde devra être formulée au moyen de ce document.

Les travaux ne pourront être entrepris qu'après réception :

- de l'accord technique valant autorisation d'exécution de travaux et AOT provisoire,
- de l'imprimé de la Demande d'Autorisation d'Entreprendre des travaux (DAET) signé par la Maison Départementale des Infrastructures de Mobilité ou de l'arrêté de circulation temporaire spécifique.

Dans le cas strictement exceptionnel de travaux motivés par l'urgence, la demande d'arrêté portant autorisation d'exécution de travaux doit être adressée, en régularisation, dans les 48 heures suivant l'intervention.

Tout dossier incomplet ou ne permettant pas d'apprécier correctement l'opportunité de l'installation, sera retourné au demandeur qui ne pourra se prévaloir d'éventuels délais liés au dépôt de la demande.

1 . Date de la demande :

(au minimum 2 mois avant la date de début des travaux d'implantation ou d'intervention)

2 . Commune (s) :

3 . Route(s) Départementale(s) :

**4 . Adresse exacte de l'implantation de l'(des) ouvrage(s),
de l'(des) équipement(s) ou des travaux :**
.....
.....

**5 . À renseigner par la Maison Départementale des
Infrastructures de Mobilité :**

- EN AGGLOMÉRATION
 - HORS AGGLOMÉRATION
- (cocher la case correspondante)

P.R. de début : **P.R. de fin :**

6 . Durée souhaitée des travaux :

Date souhaitée de début des travaux : Date souhaitée de fin des travaux :

7 . Désignation du demandeur :

	Nom - raison sociale - adresse	Nom du responsable	Coordonnées
Pétitionnaire		M.	 
Fermier (si contrat d'affermage ou délégation)		M.	 
Maître d'ouvrage		M.	 
Maître d'œuvre des travaux		M.	 
Entreprise réalisant les travaux		M.	 

8 . Nature de l'ouvrage ou de l'équipement à planter :

- ACCÈS : n° section : n° parcelle :
- CANALISATIONS D'EAU : eau potable eaux usées eaux pluviales irrigation effluents vinicoles
 autre (préciser)
- CANALISATION PÉTROLIÈRE
- OUVRAGE AÉRIEN
- PASSAGE : aérien souterrain
- PERMIS DE STATIONNEMENT (sans ancrage au sol : échafaudages, dépôt matériaux, bois,...)
- PISTE D'ACCÈS POSTES DISTRIBUTEURS DE CARBURANT (station service)
- RÉSEAUX DE TÉLÉCOMMUNICATIONS : artère aérienne artère souterraine poteau
 cabine téléphonique armoire de S.R. autre (préciser).....
- RÉSEAU ÉLECTRICITÉ : artère aérienne artère souterraine autre (à préciser).....
- RÉSEAU GAZ
- REJET HYDRAULIQUE
- IMPLANTATION AVEC EMPRISE AU SOL (abri bus, centre tri collectif, mobilier urbain : informations locales, support publicité, panneaux S.I.L., kiosque à journaux, terrasse, radar pédagogique, rampe d'accès, panneaux photovoltaïques,...)
- TRAVAUX (à préciser)
- VOIE FERRÉE INDUSTRIELLE
- AUTRE (droit à l'image...)

9 . Emprise occupée :

Longitudinale Transversale

Longueur (m) : Largeur (m) :

Surface (m²) : Diamètre (m) :

Hauteur d'implantation (par rapport au sol) (m) :

Profondeur (m) :

Nombre :

10 . Pièces à joindre à la demande :

Pour toutes les demandes :

- un plan de situation
- un plan au 1/200 ou au 1/500 minimum faisant apparaître le positionnement de l'ouvrage,
- notice explicative
- plan de repérage des réseaux existants au voisinage immédiat des travaux projetés
- Numéro SIRET

11 . En complément de ces documents :

Pistes d'accès - stations service :

- récépissé des installations classées, attestation de non classement ou Preuve de Dépôt au titre des installations classées délivré par la Préfecture ou la sous-préfecture du lieu de l'implantation (délivré à partir du 13 avril 2010, date du Décret n° 2010-369 modifiant la nomenclature des installations classées)
- avis du Maire (du lieu d'implantation) si l'exploitation se situe en agglomération (annexe 1)

Délégation de service public :

- copie du contrat d'affermage (page de garde, 1^{ère} page, page comportant le chapitre redevance pour occupation du domaine public, page comportant la date de validité du contrat, page comportant les signatures du contrat).

12 . Maisons Départementales des Infrastructures de Mobilité (MDIM)

MDIM	Adresse	Téléphone	Courriel
Bassin d'Arcachon LANTON	Z.A. de Cantalaude Route de BLAGON 33138 LANTON	05.56.03.93.50	mdim-arcachon@gironde.fr
Haute Gironde BLAYE	ZA la Tonnelle 33390 SAINT MARTIN LACAUSSADE	05.57.42.62.10	mdim-hgironde@gironde.fr
Libournais LIBOURNE	14, rue Jules Védrines 33500 LIBOURNE	05.57.55.23.70	mdim-libournais@gironde.fr
Graves Entre Deux Mers CREON	2, chemin du Peyrouney 33670 CREON	05.57.83.65.86	mdim-ge2m@gironde.fr
Médoc CASTELNAU DE MEDOC	1, rue André Audubert 33480 CASTELNAU DE MEDOC	05.57.22.50.30	mdim-medoc@gironde.fr
Sud Gironde LANGON	110, cours de Verdun 33210 LANGON	05.57.98.01.80	mdim-sudg@gironde.fr

13 . Engagement du pétitionnaire :

Je soussigné(e) auteur de la demande, certifie exacts les renseignements qui y sont contenus. Je m'engage dans le cas d'occupation du domaine public à acquitter (sauf cas d'exonération et selon les termes du contrat d'affermage si délégation) une redevance annuelle au profit du Département.

À..... le.....

(Signature)

ANNEXE 1

Avis du Maire de (du lieu d'implantation) soit :

- l'exploitation (station service) se situe en agglomération
- canalisations eaux usées en ou hors agglomération (pour les particuliers)

favorable (1) défavorable

R.D.

Prescriptions particulières :

.....
.....
.....

À Le

Cachet et signature du Maire